

CLÉA

Contrat Local d'Éducation Artistique

« DU JARDIN SECRET
AU JARDIN PUBLIC :
CULTIVER LA RENCONTRE »

Résidence de médiation 2023
dans le cadre du CLÉA - Ville d'Angers

DU 30 JANVIER AU 26 MAI 2023

DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

PAGE 3

Le CLÉA, nouveau dispositif d'éducation artistique et culturelle à Angers

PAGE 4

Les spécificités du CLÉA à Angers

PAGE 6

Le projet artistique 2023 :

- > Un duo d'artistes en résidence
- > Zoom sur les interventions en milieu scolaire
- > Zoom sur les projets en quartiers

PAGE 9

Les journées de restitution, des temps festifs pour tous

PAGE 10

Panorama des projets EAC à Angers

PAGE 12

La Direction régionale des affaires culturelles, soutien majeur du CLÉA

PAGE 14

L'Éducation nationale aux côtés de la Ville d'Angers pour animer le CLÉA

PAGE 16

Contact

LE CLÉA, NOUVEAU DISPOSITIF D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE À ANGERS

La Ville d'Angers renforce sa politique en faveur de l'Éducation artistique et culturelle.

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, la **Ville d'Angers**, le **Ministère de la Culture** - Direction régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, et le **Ministère de l'Éducation Nationale**, s'engagent dans un **Contrat Local d'Éducation Artistique (CLÉA)** pour la période de 2022-2025. Œuvrant depuis une dizaine d'années au développement de l'éducation artistique et culturelle par le biais des services municipaux et des partenaires culturels et éducatifs, la Ville souhaite avec ce nouveau dispositif, renforcer et structurer ses actions dans ce domaine.

L'Éducation Artistique et Culturelle, indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances, est un parcours réalisé par chaque élève pendant sa scolarité pour découvrir au plus près les arts et la culture. Il se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaires et périscolaires, à l'appui des enseignements et des actions éducatives.

Pour répondre à ces objectifs, le CLÉA s'articule autour d'une **résidence de médiation** proposée à un ou une artiste ou un collectif, quel que soit son domaine artistique. Il s'agit pour ces artistes-résidents de s'engager dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui les anime ainsi que les processus de création.

Un appel à candidatures a été lancé en juin 2022 avec pour thème « **Du jardin secret au jardin public : cultiver la rencontre** ».

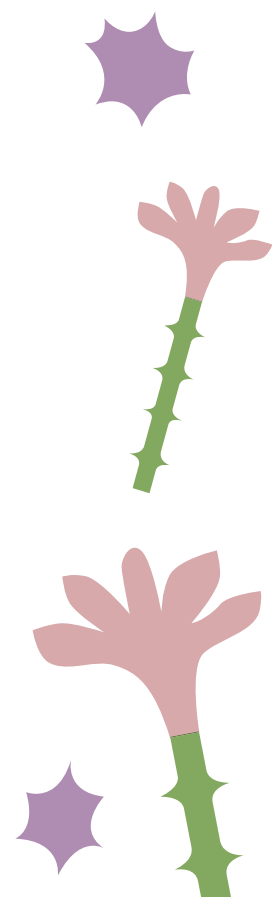
Parmi la quinzaine de candidatures étudiées, pour cette première édition, les candidates retenues sont **Éléonore Sense** et **Nora Dupont**, duo d'artistes-designers. Elles interviennent dans deux quartiers : **Roseaie / Beauval-Bédier-Morellerie et Justices/ Madeleine Saint-Léonard**.

« *Le CLEA angevin, que l'on souhaite « joyeux », fédérateur de publics et d'énergies, se caractérise par une volonté de **décloisonnement, d'expérimentation et de dialogue des cultures** : il doit favoriser la rencontre avec des artistes, l'émotion et l'émerveillement face à des œuvres, et renforcer les démarches et les synergies déjà existantes avec les artistes et les acteurs culturels* », indique Nicolas DUFETEL, adjoint la Culture et au Patrimoine.

« *Ce CLÉA repose sur les trois piliers de l'EAC : rencontrer de façon directe et sensible des œuvres, s'initier à la pratique artistique et acquérir une culture artistique* » conclut Caroline FEL, adjointe à l'Éducation et à la Famille. »

Mené à la fois sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, le projet a débuté fin janvier et se terminera fin mai 2023. Les artistes sont présentes sur le territoire en continu durant ces 4 mois, leur permettant de favoriser l'immersion et **le dialogue avec les habitants et les acteurs locaux autour de leur démarche artistique**.

Un temps festif prévu le 24 mai à l'Arboretum viendra clore cette première résidence et réunira des habitants, les enfants et leurs familles, issus des territoires mobilisés. Ce temps fort sera l'occasion de se retrouver et de mettre en avant les réalisations faites par les habitants. Cette même semaine, des temps de restitution dédiés aux cinq écoles participant au CLÉA seront également organisés dans la Ville.



LES SPÉCIFICITÉS DU CLÉA À ANGERS

Ce nouveau CLÉA s'inscrit dans une dynamique de construction multi-partenariale. En raison de la multiplicité des enjeux du CLÉA, le dispositif est co-porté par deux directions de la Ville d'Angers : la Direction de la Culture et du Patrimoine et la Direction Éducation. Aussi, les différents pôles territoriaux des quartiers Justices, Madeleine Saint-Léonard, Beauval-Bédier-Morellerie et de la Roseraie sont associés au projet. Enfin, le CLÉA s'appuie fortement sur la participation des services et des partenaires culturels et éducatifs : musées et bibliothèques de la Ville, Angers Patrimoine, partenaires culturels, maisons de quartier, conseillers pédagogiques de l'Éducation Nationale, l'Enseignement diocésain, etc.

DES ACTIONS TERRITORIALISÉES

Le CLÉA angevin est un dispositif territorialisé se concentrant chaque année sur de nouveaux quartiers cibles. En se focalisant sur un découpage territorial précis, cela permet de faciliter la mobilisation des acteurs territoriaux autour du projet et de sensibiliser plus fortement un public défini.

En 2023, les quartiers ciblés sont ceux du pôle territorial Roseraie, Justices, Madeleine, Saint Léonard.

En 2024, la résidence de médiation s'implantera sur les pôles territoriaux de Belle-Beille/Lac de Maine et Doutre, Saint-Jacques, Hauts de Saint-Aubin et en 2025 autour du pôle Monplaisir, Deux-Croix Banchais, Savary.

UN THÈME FÉDÉRATEUR ANNUEL

Cette année, le thème de la résidence a été co-défini avec les acteurs de proximité (les maisons de quartier, les conseillers pédagogiques de l'Éducation Nationale, les bibliothèques de quartier) en cohérence avec leurs actions existantes et leurs enjeux propres.

Ainsi, pour l'année 2023, le thème retenu est « Du jardin secret au jardin public : cultiver la rencontre ». Il donne l'intention et constitue le fil conducteur de la résidence et de toutes les actions culturelles co-construites avec les partenaires du projet.

Croisant des dimensions à la fois géographiques, sensibles et sociales, le thème a été défini pour répondre aux enjeux des territoires ciblés : **Pour ces deux territoires, l'un des enjeux majeurs commun est de réinvestir les espaces verts, de se réappropriier les jardins en cours de réhabilitation et d'inciter les gens à fréquenter ces lieux publics.** Par ailleurs, les acteurs de proximité ont également souligné leur volonté de favoriser et encourager le dialogue, les rencontres, la mixité et enfin accroître les interactions entre deux territoires dont les habitants respectifs ne se croisent pas.

UNE RÉSIDENCE DE MÉDIATION 100% ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Ce nouveau dispositif porté par la Ville d'Angers concrétise la mise en place d'une **résidence de médiation**. Différente d'une résidence de création, ce projet a pour objectif le développement de projets d'éducation artistique et culturelle auprès des enfants et habitants des quartiers cibles. Véritable immersion sur le territoire angevin, cette **résidence longue** (4 mois de février à mai 2023) doit permettre aux artistes de **construire du lien et des échanges** avec les acteurs locaux.

Dans une logique partenariale avec les acteurs de l'Éducation Nationale, culturels et de l'éducation populaire, cette résidence **répond aux 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle**. Elle devra permettre aux participants :

- > de voir et de fréquenter œuvres et artistes ;
- > de pratiquer des activités artistiques et culturelles ;
- > de comprendre et de s'approprier un domaine artistique.

LE PUBLIC ÉLÉMENTAIRE COMME PUBLIC CIBLE

Si le CLÉA s'adresse prioritairement aux enfants âgés de 6 à 10 ans, la résidence de médiation actuelle est dédiée principalement aux **enfants de cycle 2, âgés de 6 à 8 ans**. Néanmoins, des liens avec des habitants appartenant à d'autres générations peuvent être construits.

La résidence de médiation se déroule sur les **temps scolaires, périscolaires et extrascolaires**. Ainsi, les publics touchés correspondent aux publics des écoles, des temps d'activités périscolaires, des accueils de loisirs ou encore des établissements culturels et socio-culturels.

DES PARCOURS ASSOCIÉS

Au-delà de cette résidence de médiation, le CLÉA se rapporte aussi à des parcours associés, construits avec divers acteurs du territoire, dans le but de favoriser et de développer l'accès à la culture pour les enfants.

Ces parcours, dont les actions sont construites en résonance avec le thème du CLÉA, viennent compléter l'offre d'éducation artistique et culturelle de la Ville en s'appuyant sur une **coopération accrue des services municipaux avec les acteurs culturels locaux**.

Ainsi, durant ce semestre, le parcours EAC d'Angers Patrimoine est construit autour du thème du CLÉA à l'école Claude-Monet sur les temps scolaires et TAP. Ce parcours, soutenu par la DRAC Pays de la Loire, se compose de visites dans le quartier pour faire découvrir aux enfants leur cadre de vie bâti et paysager, de visites de jardins et d'ateliers artistiques avec l'artiste plasticienne Emilie Thibaudeau. Des fresques sur le végétal, réalisées par les classes, seront ensuite installées sur les murs de l'école lors d'une restitution prévue le 29 juin.

D'autres acteurs, culturels et socio-éducatifs, pourront être associés au CLÉA au fil de l'avancée du projet.

UN DUO D'ARTISTES EN RÉSIDENTE

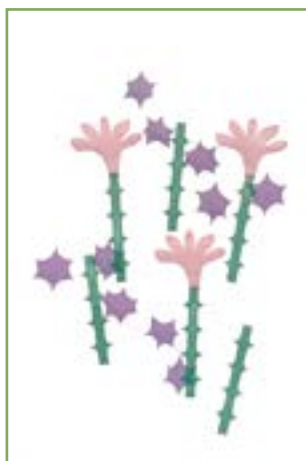
Les candidates sélectionnées, **Éléonore SENSE** et **Nora DUPONT**, diplômées de l'École Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI), forment un duo d'**artistes designers** s'intéressant principalement aux processus de transmission et aux relations entre les humains et les autres espèces.

Éléonore travaille autour de **la transmission** et de **la vulgarisation** en créant des outils pour permettre à d'autres de s'approprier des savoirs et des connaissances peu accessibles. Nora s'intéresse, quant à elle, en partant de différents lieux, à **construire des fictions** et à **dessiner des imaginaires locaux et ancrés**.



© Ville d'Angers

▲ Éléonore Sense et Nora Dupont



© Thomas Cecchelan

▲ Figure réalisée par les artistes en sérigraphie à l'encre végétale



© Ville d'Angers

▲ Charrette d'exposition réalisée à la maison de quartier Aires 10, Paris, 2018.

Durant leur résidence, ces artistes, qui expérimentent de nombreux médiums tels que la photographie, la captation sonore, le tissage, le dessin ou encore la sérigraphie, mèneront un travail sur **rencontre entre les habitants de deux territoires**.

« À travers ces moyens de captation, nous souhaitons collecter différents regards et différentes sensibilités afin de réunir des paroles, des histoires et construire des récits communs » affirme Éléonore SENSE. Le duo désire également mobiliser le patrimoine culturel et les spécificités de ces territoires.

« Par le biais de ce thème croisant **dimensions physiques, humaines et sensibles**, nous avons pour fil rouge un travail autour des **espèces végétales de l'environnement proche** » précise Nora DUPONT. De l'observation à l'exploitation artistique de ce patrimoine végétal, le projet s'articule en différentes phases menées à la fois sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Pour faire le lien entre chacun de ces différents temps, les deux artistes, installées dans les ateliers d'artistes de l'Arboretum à la Roseraie, confectionnent en parallèle de ces ateliers, **une charrette ambulante** permettant de transporter et d'exposer les réalisations de chaque classe. Ainsi, chaque classe peut découvrir et s'inspirer du travail de leur prédécesseur.

FINANCEMENT DE LA RÉSIDENCE

Le coût global de cette résidence de médiation s'élève à 43 000 € (hors valorisation des ressources humaines et des locaux). Les frais artistiques, de l'ordre de 30 000 € soit près de 70% du budget, sont financés par la DRAC Pays de la Loire.

Les frais annexes (frais comportant l'hébergement des artistes, une partie du matériel pédagogique et la communication) s'élèvent à 13 000 € et sont à la charge de la Ville d'Angers.

ZOOM SUR LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

La résidence de médiation se compose de plusieurs modules répartis sur les 4 mois de présence des artistes dans les écoles. Les artistes interviennent auprès de 11 classes dans 5 écoles situées dans les deux territoires cités. Plus de 230 élèves sont ainsi concernés par ce dispositif. Chaque classe participe à un ou deux modules composés de 3 séances de 1h30.

L'articulation de ces différentes phases permet d'aboutir à un projet artistique unique dans lequel chaque classe travaille en continuité avec le projet mené par la classe la précédente.

Concernant le contenu des séances, les enseignants des classes participantes se sont positionnés en amont sur le ou les modules les intéressant et correspondant le mieux aux enjeux et aux objectifs spécifiques à chaque classe ou école :

- > Les classes participant au module 1, intitulé **Explorations**, mènent des ateliers de collecte de végétaux, de collecte de couleurs végétales et de cartographie. Les objectifs de ce module sont l'initiation à la collecte sensible, aux couleurs et à la cartographie sensible.
- > À la suite de ces récoltes et de cette observation du territoire proche, les élèves inscrits au module 2, **Couleurs et composition**, réalisent et travaillent sur leurs propres encres végétales avant de réaliser des affiches et un atelier de sérigraphie. À travers ce module, les élèves expérimentent et apprennent à décrire les couleurs et sont initiés à l'illustration et au graphisme.
- > Le module 3, **Tissages** est mené en collaboration avec le Musée de la Tapisserie contemporaine. Les enfants mènent une visite du musée avant d'être initiés à la technique du tissage dans les ateliers du musée. Après avoir découvert les gestes du tissage, les classes investissent les grilles de parcs et de bâtiments de leur quartier pour réaliser collectivement de plus grands tissages. Durant ces séances, les enfants sont sensibilisés à l'histoire de l'art et du textile et à la découverte de l'intervention artistique en milieu urbain.

La résidence de médiation se compose de plusieurs modules répartis sur les 4 mois de présence des artistes dans les écoles. Les artistes interviennent auprès de 11 classes dans 5 écoles situées dans les deux territoires cités. Plus de 230 élèves sont ainsi concernés par ce dispositif. Chaque classe participe à un ou deux modules composés de 3 séances de 1h30. L'articulation de ces différentes phases permet d'aboutir à un projet artistique unique dans lequel chaque classe travaille en continuité avec le projet mené par la classe la précédente.



© Ville d'Angers

▲ Atelier collecte avec les CP de l'école Curé d'Ars

- > Dans le module 4, **Narration costumée**, les classes confectionnent des drapeaux et des costumes en étant initiées à la technique du thermocollage, de la couture et du papier mâché. Ces ateliers, réalisés en s'inspirant des réalisations des modules précédents, permettent de créer une narration commune. Par ce module, les élèves apprennent à illustrer une histoire et un univers.
- > Les classes participant au module 5, **Explorations et narrations costumées** mènent quant à elles un module de six ateliers combinant deux des modules présentés précédemment.

ZOOM SUR LES PROJETS EN QUARTIERS

Durant les temps extrascolaires, Nora et Éléonore travaillent avec les deux maisons de quartier concernées – le Centre Jean-Vilar et le 3 Mâts. Durant ces séances, organisées soit les mercredis après-midi, en soirée ou pendant les vacances d'hiver et d'avril, les artistes mènent des actions s'appuyant sur les propositions déclinées dans les écoles.

Comme les ateliers scolaires, les actions dans les quartiers s'articulent en phases :

- > Dans un premier temps (de février à mars), le duo d'artiste mène une phase d'expérimentation, de dialogue et de construction des formes avec le public.
- > Dans un second temps (d'avril à mai), Nora et Éléonore préparent avec les participants la restitution des réalisations.

Ainsi, selon les publics touchés (famille, enfance, jeunesse) et en s'appuyant sur les propositions déclinées pour les écoles, le duo d'artistes mène entre autres des ateliers de sérigraphie, de fabrique d'encre végétale, de créations de cartes postales, d'affiches ou de costumes.

Lors de certains temps périscolaires dédiés, les artistes investissent les bibliothèques de la Roseaie et des Justices. Les temps d'animation périscolaires menés dans ces établissements ont été construits autour du thème du CLÉA.



© Ville d'Angers

▲ Atelier sérigraphie lors du Festival Boule de Gomme

Quelques actions ont déjà été menées pendant les vacances de février :

- > Le festival Boule de Gomme au Centre Jean-Vilar. Les artistes y ont mené des ateliers d'explorations végétales.
- > Les artistes sont intervenues auprès de l'accueil de loisirs du Chêne Magique (rattaché au 3 Mâts). Nora et Éléonore ont travaillé sur la fabrication et l'utilisation d'encre végétale.

CHIFFRES CLÉS POUR LA RÉSIDENCE 2022-2023

17 semaines
de résidence

11 classes touchées,
soit 230 élèves concernés

+ de **30** ateliers menés
en milieu scolaire

2 maisons de quartier associées
pour 17 ateliers programmés

LES JOURNÉES DE RESTITUTION, DES TEMPS FESTIFS POUR TOUS



La résidence de médiation se clôturera par plusieurs temps festifs organisés en mai prochain.

3 journées de restitution sont prévues les 23, 24 et 25 mai 2023.

Toutes les productions artistiques conçues lors des ateliers serviront à construire ces temps festifs.

Les journées du 23 et 25 mai réuniront les établissements scolaires ayant participé au dispositif. Chaque classe impliquée dans le projet de résidence participera à la présentation de son travail et pourra découvrir les réalisations des autres écoles lors d'une rencontre dans les quartiers de la ville concernés.

Dans cette volonté de faire dialoguer, d'échanger, de créer du lien entre les deux territoires, le 24 mai sera consacré à une restitution grand public dans le parc de l'Arboretum durant laquelle les participants des ateliers en quartiers se retrouveront.

À travers ce moment, les artistes cherchent à rassembler autour de moments de création, des publics de deux territoires qui ne se côtoient pas au quotidien. Ces événements festifs et conviviaux seront l'occasion pour ces quartiers de se rejoindre pour découvrir et mettre en commun les réalisations de chacun et ainsi de venir clôturer ce nouveau dispositif angevin.

LES DATES À RETENIR

18 et 19 avril après-midi

Ateliers en « pieds de bât' »
avec l'association BBMA
(Beauval Bédier Morellerie Activités)

Semaine du 24 avril

Ateliers avec les secteurs Jeunesse des
2 maisons de quartier qui s'associent pour
une initiation commune à la sérigraphie

En avril et mai, les mercredis après-midi

Ateliers de préparation du 24 mai pour les
familles, autour des thèmes du costume,
du tissage, de la réalisation d'affiches

3 mai après-midi

Inauguration du parc Saint-Léonard
en présence des artistes

23 et 25 mai

Journées de restitution du public scolaire

24 mai après-midi

Restitution et temps festif grand public à
l'Arboretum



PANORAMA DES PROJETS EAC (ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE) À ANGERS

ACTIONS ET DISPOSITIFS EAC

Depuis plus d'une dizaine d'années, la Ville d'Angers, à travers ses services municipaux et ses partenaires culturels, a développé des projets EAC, à la fois sur le temps scolaire et périscolaire (TAP gratuits pour les enfants). Ainsi, le CLÉA vient enrichir cette offre et renforcer les synergies sur le territoire pour mettre en place de nouvelles dynamiques partenariales.

> Parcours Angers Patrimoine

Tous les ans, Angers Patrimoine organise un parcours sur un semestre dans une école d'un quartier prioritaire. Cette année, le parcours décliné sur le thème du CLEA (voir page 7), est mené dans 4 classes de cycle 2 de l'école Claude Monet (Roseraie) et sur le temps des TAP.

> Parcours Compagnie La Parenthèse - Danse

La compagnie angevine mène de janvier à juin un PEAC dans 2 classes de cycle 3 au sein de l'école du Bois de Mollières (Lac de Maine). Les élèves découvrent les outils de création d'une pièce et sont ensuite invités à créer une chorégraphie restituée en public au Théâtre Claude Chabrol.

> Parcours Théâtre du Champ de Bataille - Compagnie Res Non Verba

PEAC construit sur les temps scolaires et périscolaires avec 3 classes de maternelle de l'école Gérard Philippe (Hauts de St Aubin). Ce parcours mêlant danse, musique et vidéo a pour objectif de travailler le mouvement, le corps et l'espace et se clôture par la diffusion d'un film retraçant le travail des enfants. .

> Mordus de Livres

Depuis 2016, le dispositif Mordus de Livres, en partenariat avec l'association Librairies Passions, vise à sensibiliser les enfants de CP issus des quartiers prioritaires à l'univers de la littérature jeunesse. Chaque année, un livre est offert par la Ville à chaque élève (41 classes pour 550 élèves). Les classes participantes découvrent en amont leur bibliothèque de quartier et une rencontre avec les auteurs et/ou illustrateurs des albums sélectionnés est organisée dans chaque classe.

> DEMOS et YODA

Conservatoire à Rayonnement Régional

Depuis 2019, le projet DEMOS, initié par la Philharmonie de Paris, bénéficie à une centaine d'enfants de 7 à 10 ans issus de tous les quartiers prioritaires de la Ville d'Angers. Ce projet démocratisation culturelle par l'apprentissage d'un instrument est mené sur 3 ans.

À l'issue des 3 ans, près de la moitié des enfants a souhaité continuer la pratique musicale. La Ville d'Angers a donc mis en place en septembre 2022 le projet YODA (Youth Orchestra Démon Angers), qui leur offre la possibilité de poursuivre leur apprentissage musical.

> Orchestre à l'école - Conservatoire à Rayonnement Régional

Dispositif national qui réunit une classe de primaire de l'école Jean-Jacques Rousseau (Roseraie) autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir et s'épanouir pendant trois ans.

> Portail Cour des Arts

Instaurée en 2019, la plateforme Cour des Arts est un moteur de recherche à destination des enseignants, leur permettant d'accéder à une information fiable et actualisée sur l'offre EAC des services culturels municipaux. www.courdesarts-angers.fr

> Toile d'Éveil

L'association promeut l'éveil culturel, artistique et social du jeune enfant de 0 à 6 ans (chant, musique, danse, arts plastiques, conte) en privilégiant la place, l'expression de l'enfant et la relation enfant/adulte. Le projet est mené sur toute la ville avec des structures petites enfance, bibliothèques, maisons de quartier.

On peut enfin citer le **Pass Culture**, que les services de la Ville d'Angers ont investi afin de permettre aux classes de collèges et lycées de financer leurs sorties culturelles.

UN NOUVEAU VENU DANS PAYSAGE ANGEVIN, LE PRÉAC PATRIMOINE DES PAYS DE LA LOIRE

Depuis septembre 2022, le Repaire Urbain de la Ville d'Angers développe un **Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle** (PRÉAC) spécialisé autour du patrimoine bâti et paysager.

Cette mission confiée par la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire au service Angers Patrimoine – porteur du label Ville d'art et d'histoire depuis 1986 – a pour objectif d'encourager la **transmission du patrimoine et l'éducation au regard** pour tous les enfants et les jeunes de la région.

Pour répondre à cette mission, le PRÉAC Patrimoine met en place une stratégie de **formations continues** d'envergure régionale et nationale, en collaboration avec les opérateurs culturels locaux, la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) du Rectorat de Nantes et le réseau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire des Pays de la Loire. Ces formations seront destinées à tous les professionnels des temps de l'enfant concernés par l'EAC : enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, guides-conférenciers, artistes etc.

Les actions du PRÉAC Patrimoine concernent également la **création et la diffusion de ressources pédagogiques**. Variées, accessibles et transposables, ces outils auront vocation à susciter l'intérêt des porteurs de projets EAC dans le développement d'actions éducatives et culturelles en lien avec leur patrimoine de proximité.

Le premier cycle de formation débutera en février 2024, au Repaire Urbain, avec un **temps fort régional et national** autour de la thématique « Transmettre le patrimoine aux enfants et jeunes d'aujourd'hui : des enjeux à la pratique ». Ce premier temps de formation lancera officiellement le PRÉAC Patrimoine des Pays de la Loire auprès des professionnels de l'éducation, de la culture et du secteur enfance et jeunesse. À la suite de ce temps fort, des formations délocalisées seront organisées dans la région au cours de l'année 2024-2025. Ces « résonances locales » seront dédiées aux professionnels concernés au plus proche de la réalité de terrain, au sein des cinq départements des Pays de la Loire.

Mis en œuvre pour dynamiser le réseau d'acteurs EAC en région, ce dispositif vise à **encourager les approches transversales et pluridisciplinaires** afin d'inventer, avec les jeunes et pour les jeunes, de nouvelles relations au patrimoine et une meilleure compréhension et connaissance de celui-ci. La Ville d'Angers se positionne ainsi en ville patrimoniale référente pour les questions d'Éducation Artistique et Culturelle sur les Pays de la Loire, et nationalement sur la thématique du patrimoine bâti et paysager.



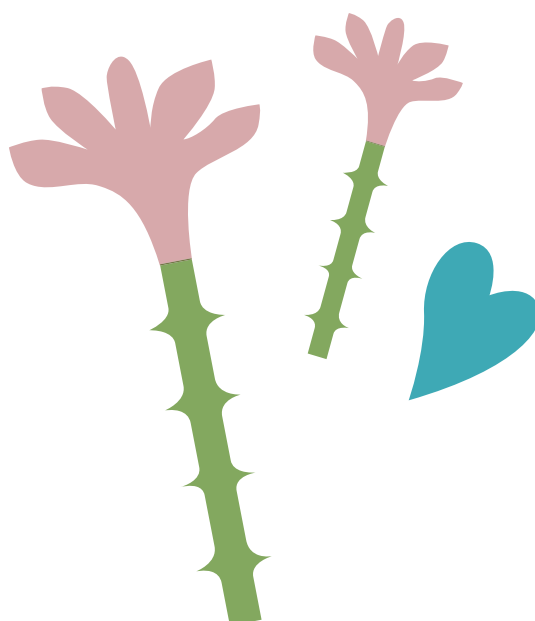
© Jean-Louis Moissonnie

▲ *Projet Demos*



© Louise Quignon

▲ *Visite du Grand Théâtre – Angers Patrimoine*



LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES, SOUTIEN MAJEUR DU CLÉA

La DRAC s'inscrit dans une politique de partenariat avec les collectivités territoriales en soutenant le contrat local d'éducation artistique et culturelle de la Ville d'Angers qui favorise le développement de l'éducation artistique et culturelle sur son territoire.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle. La généralisation de l'EAC implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs ministériels, artistiques, culturels, associatifs, territoriaux pour développer des actions au plus près des territoires.

L'ACTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE SE DÉCLINE EN TROIS AXES

> L'éveil artistique et culturel des jeunes enfants

La nécessité de l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants fait aujourd'hui consensus. La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques – dès le plus jeune âge et avant même l'entrée à l'école maternelle, – favorise la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant. Les initiatives mises en œuvre dans les territoires le confirment. Les études scientifiques l'attestent.

L'occasion est donc donnée ici de valoriser les artistes et les professionnels tant de la culture que de l'enfance qui consacrent leur vie professionnelle, et même personnelle, à faire en sorte que l'art et la culture soient accessibles aux plus jeunes enfants.

> Réussir l'objectif « 100% EAC à l'école »

L'éducation artistique et culturelle représente donc un instrument puissant au service de l'égalité des chances : c'est pour cette raison que le Président de la République a fait de sa généralisation un objectif prioritaire.

Pour atteindre ce dernier, la présence des arts et de la culture à l'école est fondamentale. Le parcours scolaire est un dénominateur commun pour la très large majorité d'une classe d'âge, et l'EAC sur ce temps scolaire constitue un véritable socle. C'est pourquoi depuis 2022, chaque élève doit chaque année bénéficier d'une action EAC de qualité.

> L'EAC pour s'ouvrir au monde

L'objectif le plus large et le plus ambitieux de l'EAC est d'accompagner la jeunesse dans toutes ses découvertes, de lui permettre d'acquérir les moyens d'exercer sa citoyenneté et généralement de s'ouvrir sur le monde actuel en aiguisant sa conscience et en fondant ses engagements sur l'humanisme des Lumières.

À cette fin, le ministère de la Culture a mis en place certains dispositifs tels que le « pass culture », destiné à faciliter les pratiques culturelles des jeunes majeurs et un soutien particulier à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) ; enfin il promeut le développement de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI).



POUR RÉPONDRE À CES PRIORITÉS, LA DIRECTION RÉGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE (DRAC) MET EN ŒUVRE DANS LE CHAMP DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DIFFÉRENTS DISPOSITIFS :

L'accompagnement des institutions et structures artistiques et culturelles en région dans le développement des missions d'EAC ;

L'ensemble des structures labélisées et/ou conventionnées avec le ministère de la Culture (centres de création, scènes nationales, scènes de musiques actuelles, scènes conventionnées d'intérêt national, musées de France, monuments nationaux, médiathèques, centres d'art contemporain d'intérêt national, etc...) sont sollicitées, avec notamment le développement de jumelage EAC, jumelage QPV, itinérance et rayonnement territorial.

Des dispositifs nationaux et interministériels dédiés à l'EAC ;

Des partenariats interministériels sont instaurés :

- > Éducation nationale, Justice, Santé, Agriculture, Tourisme, Politique de la ville... dans le cadre de conventions régionales qui instaurent un cadre de travail et éventuellement des appels à projets annuels

Des dispositifs sont mis en place :

- > Éducation à l'image en temps scolaire (école, collège et lycéens au cinéma) et hors temps scolaire (passeurs d'images), éducation aux médias, micro-Folies, création en cours, la Classe, l'Œuvre...

L'accompagnement des territoires dans un cadre contractuel ;

Un cadre contractuel pluriannuel avec des communes de plus de 30/40 000 habitants et les EPCI ou regroupement d'EPCI (PETR, syndicat mixte) est défini sous différentes modalités : Contrat local d'éducation artistique et culturel (CLÉA), Contrat territoire lecture (CTL), convention de développement culturel ou projet culturel de territoire.

Leur objectif est de structurer une politique culturelle locale exigeante en développant des parcours d'éducation artistique et culturel auprès des jeunes du territoire sur le temps scolaire mais aussi le temps périscolaire, extrascolaire et familial par le recours notamment à la présence artistique sur le territoire (résidence).

La DRAC Pays de la Loire accompagne les collectivités locales dans leur développement culturel territorial. Elle mène ainsi une politique active de conventionnement avec les territoires qui permet de dégager des objectifs partagés collectivité locale/État favorisant le développement d'une politique culturelle en direction notamment d'un public éloigné de l'offre.

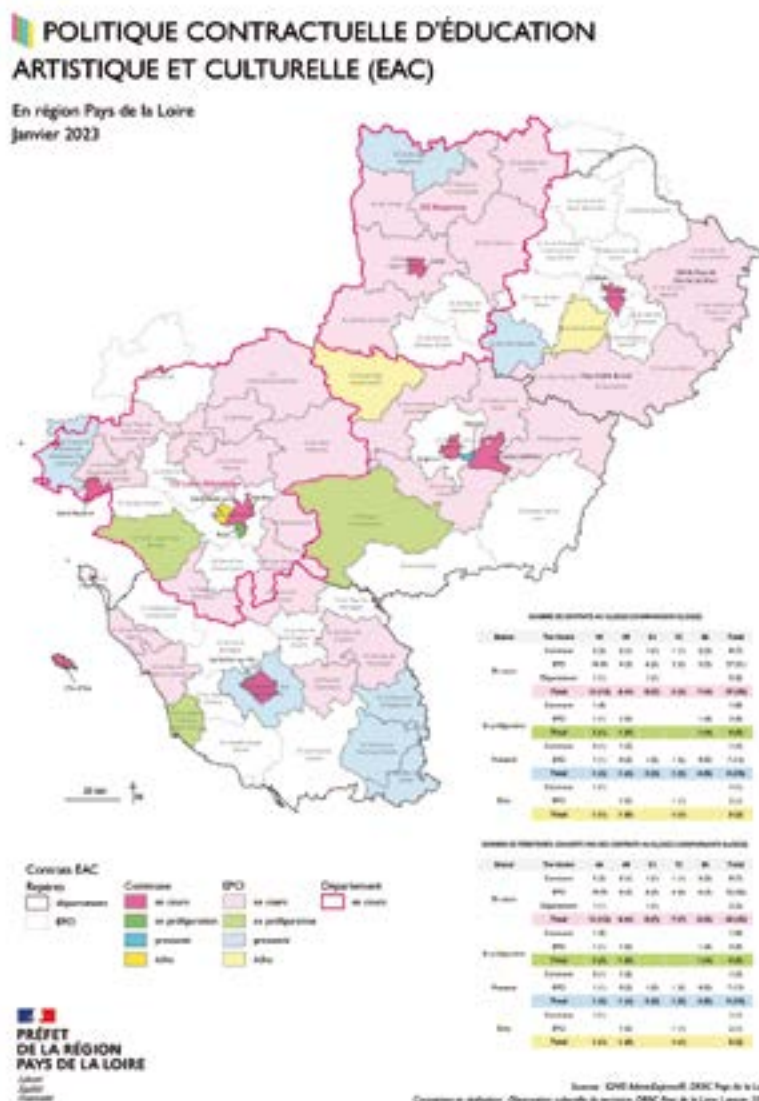
Elle intervient ainsi dans la structuration d'une politique d'éducation artistique et culturelle à l'échelle de leur territoire, par le biais d'un conventionnement spécifique, le CLÉA.

À ce jour, la DRAC a déjà établi des conventions de ce type avec près de la moitié des EPCI de la région.

Le développement de la formation des acteurs

Deux pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle existent en Pays de la Loire :

- 1/ Un pôle Spectacle vivant, confié à la scène nationale Le Grand R à la Roche-sur-Yon,
- 2/ Un pôle Patrimoine bâti et paysager, porté par la ville d'art et d'histoire d'Angers



L'ÉDUCATION NATIONALE AUX CÔTÉS DE LA VILLE POUR ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES ENSEIGNANTES

La culture, les arts, leurs pratiques, sont des dimensions essentielles de la formation intellectuelle, sensible et personnelle des enfants. Elles garantissent l'acquisition et l'appropriation par chacun d'une culture artistique qui est une composante de la culture commune portée par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Aussi l'éducation artistique et culturelle (EAC) nécessite-t-elle une ouverture de l'école à des partenaires variés, aux compétences reconnues, qui enrichissent les ressources de l'institution scolaire. L'éducation artistique et culturelle engage aussi l'ouverture de l'école sur le territoire de vie des élèves, son patrimoine artistique, ses structures culturelles, qui permet de mieux s'approprier ce territoire, en résonance avec la découverte d'œuvres et d'artistes universels issus d'époques et de cultures diverses.

Les objectifs de formation en éducation artistique et culturelle, notamment dans les champs des rencontres et des pratiques, donnent à ce partenariat avec la Ville d'Angers une place importante. Parce qu'elles œuvrent à l'émancipation de chacun, les actions d'éducation artistiques et culturelles proposées aux élèves de la Ville d'Angers dans le cadre du CLÉA sont indispensables à l'exigence républicaine de lutte contre les inégalités. Elles concourent à l'élaboration pour chaque élève d'un parcours artistique et culturel exigeant et cohérent. Elles constituent de réelles opportunités pour mettre en place des pratiques pédagogiques co-construites innovantes et actives qui considèrent l'art comme vecteur de connaissances. Au côté des enseignants des écoles de la Ville d'Angers et en étroite collaboration avec eux, les artistes en résidence apportent leurs compétences propres et leur expérience. L'enjeu d'un tel partenariat est bien d'aboutir à un projet éducatif partagé et construit ensemble, au centre duquel se trouve l'enfant, et d'articuler des univers professionnels différents.

Pour mettre en œuvre ce CLÉA, la charte de l'Éducation artistique et culturelle constitue un cadre de travail partagé. Elle est au cœur d'une démarche de projet favorisant la généralisation de l'éducation artistique et culturelle déclinée localement autour de cinq priorités voulues conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture dans le cadre du 100% EAC. Chanter, Lire, Regarder, S'exprimer à l'oral et Développer son esprit critique s'incarnent de manière authentique dans ce CLÉA qui a fait l'objet d'une stratégie territoriale commune, partagée avec la Ville d'Angers et avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et définie, dès 2022, lors de comités de pilotage réguliers et aux échanges constructifs.

« Je souhaite totale réussite à ce CLÉA porteur d'égalité des chances et d'accès à la culture pour tous les élèves de la Ville d'Angers. Je sais pouvoir compter sur l'engagement des enseignants et des acteurs de terrain pour faire des arts et de la culture un formidable vecteur d'émancipation intellectuelle et de construction de l'identité citoyenne. Que tous nos élèves soient pleinement acteurs de leurs parcours artistiques et culturels, qu'ils s'y épanouissent et y développent leurs capacités à penser et à faire des choix par eux-mêmes. Et qu'ils voient dans les arts et la culture de précieux alliés pour exprimer leur pleine et entière singularité. »

Benoît Dechambre, Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale de Maine-et-Loire





CONTACT PRESSE

SERVICE DES RELATIONS PRESSE

Ville d'Angers / Angers Loire Métropole

02 41 05 47 21

relations.presse@ville.angers.fr

<http://presse.angers.fr> @Presse_Angers

RESPONSABLE DU SERVICE COMMUNICATION DRAC DES PAYS DE LA LOIRE

Guillaume de la Chapelle

02 40 14 28 28 - 06 07 99 69 22